



## **Lorsque le serviteur musulman - ou le croyant - fait ses ablutions et se lave le visage, chaque péché qu'il a commis en regardant avec ses yeux sort de son visage avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau.**

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque le serviteur musulman - ou le croyant - fait ses ablutions et se lave le visage, chaque péché qu'il a commis en regardant avec ses yeux sort de son visage avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les mains, chaque péché qu'il a commis avec ses mains sort de celles-ci avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les pieds, chaque péché qu'il a commis en se déplaçant ici et là sort de ses pieds avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Ainsi, il ressort de ses ablutions vierge de tout péché. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Les ablutions prescrites par la religion visent à purifier quatre parties du corps : le visage, les mains, la tête et les pieds. Cette purification est à la fois concrète (physique) et abstraite. - La purification physique : [elle] est évidente puisque l'individu se lave le visage, les mains, les pieds et qu'il passe ses mains mouillées sur sa tête. La tête aurait pu être sujet au lavage stipulé pour les autres parties, mais Allah a facilité sa purification. En effet, la tête est couverte de cheveux et elle est la partie la plus haute du corps. Donc, si l'on devait se laver la tête, cela constituerait une difficulté certaine, surtout en hiver. Ainsi, Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, dans Son [infinie] miséricorde, n'a imposé que de passer les mains mouillées sur la tête. Par conséquent, et sans l'ombre d'un doute, il est clair que lorsque l'individu fait ses ablutions, il se purifie physiquement les parties concernées. Cela nous montre la grandeur [et la perfection] de l'Islam qui prescrit à ceux qui y adhèrent de purifier ces parties qui, généralement, sont apparentes et découvertes. - La purification abstraite : c'est celle que le musulman doit rechercher, c'est le fait de se purifier des péchés. Lorsqu'il se lave le visage, tout péché qu'il a commis en regardant avec ses yeux sort de lui. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a simplement cité les yeux comme exemple - et Allah sait mieux - mais le nez et la bouche aussi peuvent commettre des fautes. Il se peut que l'individu prononce des paroles illicites, ou qu'il sente des choses qu'il n'a pas le droit de sentir. S'il a cité les yeux, c'est [tout simplement] parce que la plupart des fautes proviennent du regard. Et l'expiation des péchés dont il est question dans ce hadith concerne les petits péchés. Quant aux grands péchés, ils nécessitent le repentir (« At-Tawbah »).

النجاة الخيرية  
ALNAJAT CHARITY

